Faculté des lettres et des sciences humaines

Plan d'attribution des Bourses de réussite de la FESP

2026-2027



Faculté des études supérieures
et postdoctorales

UNIVERSITÉ LAVAL

Table des matières

Préambule et objectifs 3
Bourses de réussite à la maîtrise 3
Programmes d'études visés 3
Précisions : maîtrise sur mesure – avec mémoire 3
Conditions d'admissibilité générales 3
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité 4
Cumul de bourses de réussite à la maîtrise 4
Bourses de réussite au doctorat 5
Programmes d'études visés 5
Précisions : doctorat sur mesure 5
Conditions générales d'admissibilité 5
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité 6
Décompte des sessions 7
Décompte régulier 7
Dispositions particulières 7
Scolarité préparatoire 7
Personne étudiante qui a connu un retard dans ses études 8
Changement de programme au sein d'un même cycle 8
Cotutelle internationale de thèse 8
Procédure pour demander une bourse 9
Personne-ressource 9
Annexe 1 : Liste d'activités visées selon la maîtrise avec mémoire 10
Annexe 2 : Liste d'activités visées selon le doctorat 11
Annexe 3 : Programmes selon le nombre d'examens de doctorat 12

Préambule et objectifs

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) dédie annuellement un fonds pour soutenir la progression et la réussite aux cycles supérieurs.

Les Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômer dans un délai raisonnable.

Ce document présente les détails du Plan d'attribution de la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH) en vigueur du 1er mai 2026 au 30 avril 2027. Le plan d'attribution est révisé annuellement en fonction des budgets disponibles et sujet à changement sans préavis.

Bourses de réussite à la maîtrise

Programmes d'études visés

Les programmes de maîtrise admissibles à ces bourses sont :

- Archéologie - avec mémoire
- Communication publique - avec mémoire
- Ethnologie et patrimoine - avec mémoire
- Études anciennes - avec mémoire
- Études et pratiques littéraires - avec mémoire
- Histoire - avec mémoire
- Histoire de l'art - avec mémoire
- Linguistique - avec mémoire
- Linguistique - didactique des langues - avec mémoire
- Littérature et arts de la scène et de l'écran - avec mémoire
- Littératures d'expression anglaise - avec mémoire
- Traduction et terminologie - avec mémoire

Précisions : maîtrise sur mesure – avec mémoire

Les personnes étudiantes qui ont commencé leur maîtrise sur mesure – avec mémoire avant la session d'été 2025 sont admissibles aux bourses décrites dans ce document. En revanche, les personnes étudiantes qui ont commencé leur maîtrise sur mesure – avec mémoire à partir de la session d'été 2025 sont invitées à consulter le plan d'attribution applicable à leur situation, directement établi par la FESP.

Conditions d'admissibilité générales

Pour être admissible, une personne doit minimalement :

1. **Être inscrite à temps complet** (ou réputée à temps complet) dans l'un des programmes de maîtrise visés ci-dessus, **à la session d'attribution de la bourse** ;
2. Avoir complété **au moins 2 sessions à temps complet** lors du versement de la bourse ;
3. Ne pas avoir dépassé la **limite de 6 sessions d'inscription** dans le programme[1].

[1] Voir plus bas les situations d'exception, dans la partie Dispositions particulières concernant le décompte des sessions pour l'admissibilité aux bourses.

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible est de 2 000 $. Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant à chacune.

Bourse	Valeur	Description	Conditions spécifiques d'admissibilité[2]
Bourse pour la réussite d'une étape significative 39MMET	800 $	Cette bourse récompense la réussite d'une étape centrale dans la préparation de la recherche, dans un délai déterminé (consulter la liste à l'annexe 1).	1. S'inscrire à l'**activité de formation** visée **au plus tard à la 3e session d'inscription** dans le programme ; 2. Avoir réalisé le test de classement en anglais obligatoire pour la diplomation (pour les programmes comportant une telle exigence)[3] ; 3. Avoir une moyenne de programme égale ou supérieure à 2,67/4,33, à la session d'attribution de la bourse ; 4. Avoir transmis à l'équipe de gestion de bourses de la FLSH un rapport de progrès complété par la direction de recherche confirmant le dépôt et l'évaluation positive du projet de recherche, selon les règles applicables dans le programme. La bourse sera versée après la consignation de la note au dossier de la personne étudiante (après la fin de la session)[4] et la réception du rapport de progrès.
Bourse pour le dépôt initial du mémoire 39MMDP	1 200 $	Cette bourse récompense le dépôt initial du mémoire, dans un délai déterminé.	1. Réaliser le **dépôt initial** de son mémoire **avant la fin de sa 6e session d'inscription** dans le programme. La bourse sera versée après que le dépôt initial soit approuvé par la FESP et après la validation des autres critères d'admissibilité. Il est possible que le versement ait lieu après la fin de la session durant laquelle le dépôt initial a été effectué.

Cumul de bourses de réussite à la maîtrise

Une personne ayant obtenu une ou plusieurs bourses de réussite dans le cadre d'un programme de maîtrise est à nouveau admissible aux bourses de réussite si elle entame un nouveau programme parmi ceux visés plus haut, si et seulement si elle a complété le précédent programme jusqu'à la diplomation.

En revanche, dans le cadre d'un même programme de maîtrise, une personne ayant déjà demandé et obtenu une bourse de réussite d'un montant égal ou supérieur à 2 000 $ n'est pas admissible aux bourses prévues dans le présent plan d'attribution.

[2] La personne étudiante devra également satisfaire aux conditions générales d'admissibilité indiquées dans la section précédente.
[3] Il n'est pas nécessaire de satisfaire aux exigences linguistiques pour bénéficier des bourses ; il suffit d'avoir passé le test de classement afin que le résultat soit consigné au dossier de la personne étudiante.
[4] La note doit être consignée au dossier de la personne étudiante au plus tard une session après la fin prévue de l'activité de formation. Sinon, la demande de bourse sera refusée.

Bourses de réussite au doctorat

Programmes d'études visés

Les programmes de doctorat admissibles à ces bourses sont :

- Archéologie
- Communication publique
- Ethnologie et patrimoine
- Études anciennes
- Études et pratiques littéraires
- Histoire
- Linguistique
- Linguistique - didactique des langues
- Linguistique - traductologie
- Littérature et arts de la scène et de l'écran
- Littératures d'expression anglaise

Précisions : doctorat sur mesure

Les personnes étudiantes qui ont commencé leur doctorat sur mesure avant la session d'été 2025 sont admissibles aux bourses décrites dans ce document. En revanche, les personnes étudiantes qui commencent leur doctorat sur mesure à partir de la session d'été 2025 ne sont pas admissibles aux bourses décrites dans ce plan et sont plutôt invitées à consulter le plan d'attribution applicable à leur situation, directement établi par la FESP.

Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à ces bourses, la personne doit minimalement :

1. **Être inscrite à temps complet** (ou réputée à temps complet) **à la session d'attribution de la bourse** ;
2. Ne pas avoir dépassé la **limite de 12 sessions d'inscription** dans le programme de doctorat.[1]

De plus, pour recevoir n'importe quelle bourse de réussite, la personne devra :

1. Avoir une **moyenne** de programme égale ou supérieure à 2,67/4,33, à la session d'attribution de la bourse ;
2. Avoir réalisé le **test de classement en anglais** obligatoire pour la diplomation (pour les programmes comportant une telle exigence).[2]

Pour les bourses dont l'octroi dépend d'une preuve de réussite au relevé de notes, la note doit être consignée **au plus tard une session après la fin** prévue de l'activité de formation.

Exemples :

- Si l'activité de formation visée pour l'étape significative se déroule sur deux sessions (automne et hiver), la note doit être inscrite au plus tard durant la session d'été qui suit.
- Si l'examen de doctorat est inscrit à la session d'hiver, la note doit être inscrite au plus tard durant la session d'été qui suit.

[1] Voir plus bas les situations d'exception, dans la partie Dispositions particulières concernant le décompte des sessions pour l'admissibilité aux bourses.
[2] Il n'est pas nécessaire de satisfaire aux exigences linguistiques pour bénéficier des bourses ; il suffit d'avoir passé le test de classement afin que le résultat soit attribué au dossier de la personne étudiante.

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible est de : 15 000 $. Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Bourse	Valeur	Description	Conditions spécifiques d'admissibilité[3]
Bourse pour la réussite d'une étape significative Code: 39ETAP	2 000 $	Cette bourse récompense la réussite d'une étape centrale réalisée lors de la 1re année du doctorat (voir l'annexe 2).	S'inscrire à l'**activité de formation au plus tard lors de la 2e session d'inscription** dans le programme. La bourse sera versée après la consignation de la note au dossier de la personne étudiante (après la fin de la session).
Bourse de l'examen de doctorat Code: 39EXAD	4000 $	Cette bourse récompense la réussite de l'unique examen de doctorat (programme comportant **un seul examen de doctorat;** voir l'annexe 3).	S'inscrire à l'**examen de doctorat au plus tard lors de la 5e session d'inscription** dans le programme. La bourse sera versée après la consignation de la note au dossier de la personne étudiante (après la fin de la session).
Bourse de l'examen de doctorat (volet rétrospectif) Code: 39EXAR	2000 $	Cette bourse récompense la réussite du 1er examen de doctorat (programme comportant **deux examens de doctorat**; voir l'annexe 3).	S'inscrire à l'**examen de doctorat I au plus tard lors de la 5e session d'inscription** dans le programme. La bourse sera versée après la consignation de la note au dossier de la personne étudiante (après la fin de la session).
Bourse de l'examen de doctorat (volet prospectif) Code: 39EXAP	2000 $	Cette bourse récompense la réussite du 2e examen de doctorat (programme comportant **deux examens de doctorat**; voir l'annexe 3).	S'inscrire à l'**examen de doctorat II au plus tard lors de la 6e session d'inscription** dans le programme. La bourse sera versée après la consignation de la note au dossier de la personne étudiante (après la fin de la session).
Bourse de progression 1 Code: 39PRG1	2000 $	Cette bourse vise à encourager la personne étudiante dans la poursuite de ses recherches.[4]	1. Avoir réussi son examen (ou ses examens) de doctorat ; 2. Présenter cette demande **au plus tard lors de la 10e session d'inscription** ; et 3. En collaboration avec la direction de recherche, s'assurer qu'un rapport de progrès soit transmis à l'équipe de gestion des bourses de réussite de la FLSH.

[3] La personne étudiante devra également satisfaire à toutes les conditions générales d'admissibilité tel qu'indiquées plus haut.
[4] Une seule bourse de progression peut être attribuée à la personne étudiante par session.

Bourse	Valeur	Description	Conditions spécifiques d'admissibilité[3]
Bourse de progression 2 Code: 39PRG2	2500 $	Cette bourse vise à encourager la personne étudiante dans la poursuite de ses recherches.	1. Avoir réussi son examen (ou ses examens) de doctorat ; 2. Présenter cette demande **au plus tard lors de la 11e session d'inscription** ; 3. En collaboration avec la direction de recherche, s'assurer qu'un rapport de progrès soit transmis à l'équipe de gestion des bourses de réussite de la FLSH.
Bourse de progression 3 Code: 39PRG3	3000 $	Cette bourse vise à encourager la personne étudiante dans la poursuite de ses recherches.	1. Avoir réussi son examen (ou ses examens) de doctorat ; 2. Présenter cette demande **au plus tard lors de la 12e session d'inscription** ; 3. En collaboration avec la direction de recherche, s'assurer qu'un rapport de progrès soit transmis à l'équipe de gestion des bourses de réussite de la FLSH.
Bourse pour le dépôt initial Code : 39DEPI	1500 $	Cette bourse récompense le dépôt initial de la thèse effectué dans un délai déterminé.	Présenter cette demande **au plus tard lors de la 12e session d'inscription**. La bourse sera versée après que le dépôt initial soit approuvé par la FESP et après la validation des autres critères d'admissibilité. Il est possible que le versement ait lieu après la fin de la session durant laquelle le dépôt initial a été effectué.

Décompte des sessions

Décompte régulier

Dès que la personne étudiante s'inscrit à des cours contributoires de son programme, cette session sera comptabilisée dans le nombre des sessions inscrites. Bien que l'inscription à la session d'été ne soit pas obligatoire, si la personne étudiante s'inscrit à des cours contributoires durant celle-ci, cette dernière sera alors comptabilisée dans le nombre des sessions inscrites, et ce, même si l'inscription est à temps partiel.

Dispositions particulières

Scolarité préparatoire

Pour les programmes débutés avec une scolarité préparatoire imposée par la direction de programme, la première session d'inscription prise en compte est celle durant laquelle la personne étudiante est inscrite à un premier cours contributoire à la scolarité du programme de maîtrise ou de doctorat. Entre autres, les sessions antérieures durant lesquelles seuls des cours de scolarité préparatoire ont été suivis (qu'ils aient été accompagnés ou non de crédits pour « Activités de recherche — Mémoire ou Thèse X ») ne sont pas comptabilisées.

Personne étudiante qui a connu un retard dans ses études

Pour chaque bourse précisée plus haut, une personne qui a connu un retard dans le cheminement de ses études ou a dû les suspendre temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé (la touchant elle-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate) ou de tout autre motif exceptionnel peut s'adresser au vice-décanat à la recherche, à la création et aux études supérieures de la FLSH (vice-decanat-rc@flsh.ulaval.ca) pour demander une dérogation aux délais normalement impartis. Cette dérogation pourra être accordée sur la base de pièces justificatives pertinentes.

Changement de programme au sein d'un même cycle

Dans le cadre d'un changement de programme au sein d'un même cycle et sans avoir complété le premier programme (par exemple, passage d'une maîtrise professionnelle vers une maîtrise recherche après la première session), toutes les sessions comportant des crédits contributoires au nouveau programme sont inclues dans le décompte des sessions.

Par ailleurs, si une ou plusieurs bourses de réussite ont déjà été obtenues au sein d'un même cycle dans un premier programme non complété, les bourses équivalentes ne peuvent pas être à nouveau demandées pour le nouveau programme.

Cotutelle internationale de thèse

Le décompte des sessions d'inscription dépend du lieu où la personne étudiante a commencé son programme de doctorat.

Personne étudiante dont la première année de doctorat est réalisée à l'Université Laval

Le décompte des sessions commence dès la première inscription de la personne étudiante aux cours de son programme de doctorat. Cependant, les deux premières sessions passées à l'extérieur du Québec et durant lesquelles des crédits pour « Activités de recherche en cotutelle » sont inscrits dans son cheminement ne seront pas comptabilisées.

Personne étudiante dont la première année de doctorat est réalisée dans une autre université

La première session d'inscription prise en compte pour le calcul est celle durant laquelle la personne étudiante est inscrite à un premier cours contributoire à la scolarité du programme de l'Université Laval. La première année de doctorat réalisée à l'extérieur du Québec et durant laquelle des crédits pour « Activités de recherche en cotutelle » ont été inscrits dans le cheminement n'est pas comptabilisée.

Par la suite, toutes les sessions d'inscription sont prises en compte pour l'admissibilité aux bourses visées, qu'elles soient passées à l'Université Laval ou non, peu importe l'université où la personne étudiante a commencé son doctorat.

Par ailleurs, si une personne étudiante en cotutelle n'est inscrite qu'à des crédits de recherche pendant une session d'été, ceux-ci sont exclus du décompte.

Procédure pour demander une bourse

La personne doit effectuer la demande **à la session d'inscription** de l'activité ou de l'étape concernée.

La demande de bourse doit être saisie **avant la fin de la session** à laquelle l'activité est inscrite, et ce, même si certains éléments (ex. : résultats) ne sont connus qu'après la fin de la session.

Même dans le cadre d'activités créditées s'échelonnant sur deux sessions, la demande doit être effectuée pendant la **première session** de l'activité.

Aucune bourse ne peut être réclamée ou versée rétroactivement.

1. Accéder à CAPSULE et sélectionner « Activités de formation à la recherche ».
2. Sélectionner « Soumettre une demande de bourse ».
3. Sélectionner le programme d'études.
4. Sélectionner la bourse à demander en cliquant sur le bouton « Demander ».
5. Confirmer et soumettre votre demande et, s'il y a lieu, acheminer les documents demandés.

Consulter la procédure ici.

Remarque : si la bourse visée n'apparaît pas dans le compte CAPSULE de la personne étudiante, cette dernière peut envoyer un message à boursesreussite@flsh.ulaval.ca afin que la demande soit étudiée et, le cas échéant, saisie manuellement.

Personne-ressource

Équipe de gestion des bourses de réussite de la FLSH : boursesreussite@flsh.ulaval.ca

Annexe 1 : Liste d'activités visées selon la maîtrise avec mémoire

La **bourse pour la réussite d'une étape significative (39MMET)** est liée à certaines activités de formation en fonction du programme d'études (voir la liste ci-dessous).

Pour demander la bourse, la personne étudiante doit satisfaire aux conditions d'admissibilité affichées sur le site web de la FLSH et dans le plan d'attribution. La demande doit être effectuée à la session durant laquelle l'activité est inscrite. Pour les cours s'étalant sur 2 sessions, la demande doit donc être faite à la première des deux sessions.

La personne étudiante doit avoir terminé avec succès l'activité en question et soumettre la demande avant la fin de sa 3e session (à l'exclusion des sessions d'été), et ce, même si le résultat n'est pas encore connu.

La bourse sera versée après la consignation du résultat au dossier étudiant (c.-à-d., après la fin de la session) et une fois que les autres critères auront été validés par l'équipe de bourses de réussite.[1]

Programme d'études	Activité visée
Archéologie - avec mémoire	ARL-6000 Projet de mémoire (6 crédits, sur 2 sessions)[2]
Communication publique - avec mémoire	COM-6042 Projet de recherche
Ethnologie et patrimoine - avec mémoire	ETN-6000 Projet de mémoire (6 crédits, sur 2 sessions)[3]
Études anciennes - avec mémoire	EAN-6008 Séminaire de maîtrise (3 crédits, sur 2 sessions)[3]
Études et pratiques littéraires - avec mémoire	LIT-6001 Projet de mémoire
Histoire - avec mémoire	HST-6000 Projet de mémoire (6 crédits, sur 2 sessions)[3]
Histoire de l'art - avec mémoire	HAR-6000 Projet de mémoire (6 crédits, sur 2 sessions)[3]
Linguistique - avec mémoire	LNG-7004 Méthodologie de la recherche
Linguistique - didactique des langues - avec mémoire	LNG-7002 Méthodologie de recherche en didactique des langues
Littérature et arts de la scène et de l'écran - avec mémoire	LIT-6001 Projet de mémoire
Littératures d'expression anglaise - avec mémoire	ANG-6001 *Master's Thesis Proposal*
Traduction et terminologie - avec mémoire	TRD-7016 Théories de la traduction

[1] La note doit être consignée au dossier de la personne étudiante au plus tard une session après la fin prévue de l'activité de formation. Sinon, la demande de bourse sera refusée.

[2] La demande doit être faite à la première session de l'activité (à la session d'inscription de l'activité).

Annexe 2 : Liste d'activités visées selon le doctorat

La **bourse pour la réussite d'une étape significative (39ETAP)** est liée à certaines activités de formation en fonction du programme d'études (voir la liste ci-dessous).

Pour demander la bourse, la personne étudiante doit satisfaire aux conditions d'admissibilité affichées sur le site web de la FLSH et dans le plan d'attribution. La demande doit être effectuée à la session durant laquelle l'activité est inscrite. Pour les cours s'étalant sur 2 sessions, la demande doit donc être faite à la première des deux sessions.

La personne étudiante doit soumettre la demande avant la fin de sa 2e session (même si le résultat n'est pas encore connu), et pourra recevoir le versement après avoir terminé l'activité en question.[1]

Remarque : la colonne « Activité visée » dans le tableau ci-dessous réfère à plusieurs types d'activités (par exemple : des séminaires de doctorat, des cours, des projets de thèse).

Programme d'études	Activité visée
Archéologie	ARL-8000 : Séminaire de doctorat (6 crédits, sur 2 sessions)[2]
Communication publique	COM-8000 : Forum doctoral
Ethnologie et patrimoine	ETN-8000 : Séminaire de doctorat (6 crédits, sur 2 sessions)[2]
Études anciennes	EAN-8003 : Séminaire de doctorat (3 crédits, sur 2 sessions)[2]
Études et pratiques littéraires	LIT-8002 : Projet de thèse
Histoire	HST-8000 : Séminaire de doctorat (6 crédits, sur 2 sessions)[2]
Linguistique	Avoir réussi 2 cours (6 crédits) dans la règle 1 de votre programme au plus tard à votre 2e session d'inscription (inclusivement)
Linguistique — didactique des langues	LNG-7002 : Méthodologie de recherche en didactique des langues
Linguistique — traductologie	TRD-7016 : Théorie de la traduction (OU TRD-7017 : Histoire de la traduction et de la terminologie)
Littératures d'expression anglaise	Avoir réussi 2 cours (6 crédits) dans la règle 1 de votre programme au plus tard à votre 2e session d'inscription (inclusivement)
Littérature et arts de la scène et de l'écran	LIT-8002 : Projet de thèse

[1] La note doit être consignée au dossier de la personne étudiante au plus tard une session après la fin prévue de l'activité de formation. Sinon, la demande de bourse sera refusée.

[2] La demande doit être faite à la première session de l'activité (à la session d'inscription de l'activité).

Annexe 3 : Programmes selon le nombre d'examens de doctorat

Important

La demande de bourse doit être déposée **à la session d'inscription** de l'examen en question, même si l'examen n'a pas encore eu lieu ou si le résultat n'est pas encore connu.

Aucune bourse ne peut être réclamée ou versée rétroactivement.

La bourse sera versée après la consignation de la note au dossier de la personne étudiante (après la fin de la session). **La note** doit être consignée au dossier de la personne étudiante **au plus tard une session après** la fin prévue de l'activité de formation. Sinon, la demande de bourse sera refusée.

Conditions d'admissibilité

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (être inscrit à temps complet à la session d'attribution de la bourse) ;
- Moyenne de programme égale ou supérieure à 2,67/4,33 à la session d'attribution de la bourse ;
- Réalisation du test de classement en anglais obligatoire pour la diplomation (pour les programmes comportant une telle exigence) ;
- Inscription à l'activité visée (voir les tableaux à droite) durant la session de la demande.
- Soumission de la demande de bourse avant la fin de la session à laquelle l'étape est réalisée – au plus tard lors de la :
 - **39EXAD et 39EXAR** : 5e session d'inscription
 - **39EXAP** : 6e session d'inscription

Programmes comportant un examen de doctorat

Les personnes étudiantes inscrites à l'un des programmes ci-dessous peuvent demander une bourse unique de 4 000 $ (**39EXAD**).

Programme d'études	Examen
Archéologie (Ph. D.)	ARL-8001
Ethnologie et patrimoine (Ph. D.)	ETN-8001
Études anciennes (Ph. D.)	EAN-8009
Études et pratiques littéraires (Ph. D.)	LIT-8001
Histoire (Ph. D.)	HST-8001
Littérature et arts de la scène et de l'écran (Ph. D.)	LIT-8001

Programmes comportant 2 examens de doctorat

Les personnes étudiantes inscrites à l'un des programmes ci-dessous peuvent bénéficier de deux bourses de 2 000 $ chacune (**39EXAR** et **39EXAP**).

Programme d'études	Examen 1	Examen 2
Communication publique	COM-8001	COM-8002
Linguistique	LNG-8001	LNG-8002
Linguistique – didactique des langues	LNG-8001	LNG-8002
Linguistique – traductologie	LNG-8001	LNG-8002
Littératures d'expression anglaise	ANG-8102	ANG-8103